

République Française



Ville de Draguignan

N° 2022-078

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	39

ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BH N° 627 (1 195 M²), SISE CHEMIN SAINT-JEAN À DRAGUIGNAN

Mairie de Draguignan

EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Draguignan

Séance du 28 juin 2022

L'An deux mille vingt et un, le 28 juin à 17H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, HUGUES BONNET, ALAIN HAINAUT, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, BRUNO SCRIVO, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, CAMILLE DIQUELOU, FRANCK GRIGOLO, MATHIEU WERTH

PROCURATIONS :

SOPHIE DUFOUR à JEAN-PIERRE SOUZA, SYLVIE FRANCIN à CHRISTINE PRÉMOSELLI, DANIELLE ADOUX COPIN à FRANÇOISE MAURICE, ANNE-MARIE COLOMBANI à OLIVIER GORDE, LAURELINE AUBOURG BASTIANI à RICHARD TYLINSKI, RENÉ DIES à JEAN-DANIEL SANTONI, JEAN-BERNARD MIGLIOLI à CHRISTINE VILLELONGUE, PHILIPPE SCHRECK à FRANCK GRIGOLO

ABSENTS :

Secrétaire de Séance :

CAMILLE DIQUELOU

Publié le : / 4 JUIL. 2022

RAPPORTEUR : CHRISTINE PRÉMOSELLI

Vu l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières ;

Vu l'article L. 1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables ;

Vu l'article L. 1212-1 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes ;

L'Association Syndicale Libre (ASL) « Domaine de la Rivière 1 » est propriétaire de la parcelle BH n° 627 d'une superficie de 1 195 m² sise chemin Saint-Jean à Draguignan.

Dans le cadre de l'aménagement du chemin Saint-Jean avec création d'une piste cyclable et piétonnière, la Commune a souhaité se porter acquéreur à titre gracieux, de la parcelle cadastrée section BH n° 627.

Le 6 avril 2009, lors d'une assemblée générale extraordinaire, l'accord de cession à titre gracieux de la parcelle susvisée a été voté et adopté par l'association.

Par courrier du 10 mai 2022, l'ASL a souhaité régulariser la cession à la Commune de la parcelle BH n° 627, d'autant qu'une partie de la piste cyclable a déjà été réalisée sur cette dernière, ceci sous réserve de l'approbation du Conseil Municipal.

Le plan dudit bien est joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- approuve l'acquisition à titre gracieux de la parcelle BH n° 627 appartenant à l'ASL «Domaine de la Rivière 1» ;
- autorise :
 - Monsieur le Maire à recevoir et à authentifier l'acte administratif d'acquisition ainsi que tout acte afférent à cette opération,
 - Madame Christine PRÉMOSELLI, en sa qualité de Première Adjointe au Maire représentant la commune de Draguignan, à signer l'acte administratif d'acquisition ainsi que tout acte afférent à cette opération.

Fait à Draguignan, le 28 juin 2022

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional

Reçu en préfecture le 04/07/2022

	83008 83008 DRAGUIGNAN Cedex tél. 04/94/60/49/33 -fax cdif.draguignan@dgfp.finances.gouv.fr
--	--

